

Opération Vacances - Rémunération du personnel d'animation

M. l'Adjoint JEANNIARD, Rapporteur :

Rémunération du personnel d'animation

Dans le cadre de l'Opération Vacances, le Service Culturel recrutera à titre temporaire pour les Maisons Pour Tous du personnel chargé de l'encadrement des jeunes.

Il est proposé de rémunérer ce personnel sur des bases identiques à celles appliquées par le Comité de la Caisse des Écoles à partir des tarifs 1989 de l'UDCARE.

Ces tarifs sont les suivants :

- Directeur (titulaire du BAFD ou bénéficiant d'une dérogation de DDJS) : 202 F/jour,
- Animateur (titulaire du BAFA ou d'un équivalent) : 146 F/jour,
- Assistant-animateur : 88 F/jour.

Le Conseil Municipal est invité à adopter les tarifs de rémunération proposés.

Sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du Rapporteur.